

Géographie - le découpage administratif français

1)- Le découpage en communes

La France est découpée en environ 36 000 communes. Une commune est le territoire d'une ville ou d'un village. Certaines sont de petits villages avec quelques habitants, d'autres de très grandes villes (ex : Paris : 2 193 000 habitants).

La majorité des communes de France sont des villages (moins de 2000 habitants), seules 36 communes sont fortement peuplées (plus de 100 000 habitants).

La commune est dirigée par un conseil municipal avec à sa tête un maire élu pour une durée de 6 ans. C'est la commune qui s'occupe des écoles.

2)- Le découpage en départements

La France compte 100 départements : 96 en métropole (France) et 4 outre-mer (La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion). Ils regroupent plusieurs communes. Ils sont de tailles et de populations diverses. Chaque département est identifié par un nom et un numéro. On retrouve ce numéro sur les plaques des voitures et dans le code postal.

Un préfet, nommé par le gouvernement, dirige le département. Le préfet est responsable de la sécurité et de l'ordre public. Il est aidé par le conseil général. Il construit et entretient les routes. Le préfet et le conseil général travaillent dans le chef-lieu du département, c'est-à-dire la principale ville du département.

3)- Le découpage en régions

La France compte 26 régions : 22 en France métropole et 4 en outre-mer. Elles sont de superficie et de population variées. Elles regroupent de 2 à 8 départements. Chacune a sa capitale régionale, généralement la ville la plus importante.

Le conseil régional organise et finance l'enseignement (les lycées), les transports (autoroutes, trains), les activités économiques (les entreprises, les ports,...)

